

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°2/2021 du 11/01/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Reprise du nombre de cas à la hausse.** Après deux semaines consécutives de baisse (- 19 % et - 52 %), l'évolution du nombre de nouveaux cas hebdomadaires dans la zone AEOI repart à la hausse cette semaine (+ 8 % ; + 8 006 contre + 7 399 la semaine passée), mais à un rythme moins marqué qu'au niveau mondial (+ 24 % ; + 5,1 millions). Après 3 semaines consécutives de diminution, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente à nouveau au Kenya (+ 1 506 contre +835 la semaine passée). Au Rwanda, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente pour la 2^{ème} semaine consécutive et atteint + 894, contre + 750 et + 585 les deux dernières semaines.
- **Rwanda – Nouvelles mesures de restriction.** Alors que le pays a connu une augmentation importante du nombre de cas ces dernières semaines, le Premier Ministre a annoncé le 4 janvier, un durcissement des mesures sanitaires qui devraient impacter l'économie rwandaise. Bien que le couvre-feu soit maintenu à 20h, tous les commerces (restaurants, centres commerciaux, boutiques, etc) doivent désormais fermer à 18h. Les déplacements entre districts sont proscrits et la ville de Kigali fermée : les déplacements ne peuvent s'effectuer que sur autorisation et présentation d'un test COVID négatif. Les institutions publiques et privées ne peuvent accueillir que 30 % des effectifs. Tous les rassemblements de personnes, dans un cadre privé ou public, sont en outre interdits.
- **Maurice – La Banque de Maurice prolonge le plan de soutien aux ménages jusqu'au 31 mars 2021.** La Banque de Maurice (BdM) a annoncé le 5 janvier le renouvellement du plan de soutien aux ménages dans le cadre du « Covid-19 Support Programme ». Ce plan de soutien consiste en la prise en charge par la BdM des intérêts payables sur les emprunts contractés en roupies auprès des banques commerciales du pays par les ménages, dont les salaires de base mensuels sont inférieurs à 50 000 MUR (1046 €). D'abord mis en oeuvre sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, le plan a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021.
- **Seychelles – Premier pays d'Afrique à lancer la vaccination contre la Covid-19.** Les autorités des Seychelles ont lancé dimanche 10 janvier la campagne de vaccination dans l'archipel qui compte 95 000 habitants. Le Président Wavel Ramkalawan a été le premier à se faire vacciner. Ce lancement marque le début de la première campagne de vaccination en Afrique. Le vaccin administré provient du laboratoire public chinois Sinopharm, grâce à un don de 50 000 doses de vaccin des Emirats Arabes Unis. Un autre don du gouvernement indien, portant sur 50 000 doses du vaccin d'Oxford-AstraZeneca, devrait renforcer les capacités de vaccination d'ici la fin janvier. Le gouvernement compte ainsi vacciner 70% de la population d'ici 2 à 3 mois.

Points notables d'actualité générale

- **Zone AEOI – 5 pays d'AEOI dans le top 10 des plus fortes croissances économiques africaines en 2021.** Dans le Global Economic Prospect de janvier 2021, la Banque Mondiale révisé à la baisse la plupart de ses estimations de croissance sur la zone AEOI pour 2020 et 2021. Néanmoins, la croissance du PIB sur la zone AEOI serait tout de même positive de + 0,9 % en 2020 et de + 3,7 % en 2021. Si par rapport aux prévisions de juin 2020, la croissance du PIB kényan serait ainsi amputée de 2,5 points en 2020, à - 1,0 %, celle-ci devrait connaître un rebond à + 6,9 % en 2021, plaçant le pays en seconde position (derrière Djibouti à + 7,1%) des plus importantes croissances africaines en 2021. Le Rwanda arriverait en 4^{ème} position à + 5,7 % derrière la Tunisie (après une légère récession en 2020 estimée à - 0,2%). La Tanzanie se placerait en 7^{ème} position, derrière le Botswana et la Guinée, à + 5,5% en 2021 (après une croissance estimée à + 2,5% en 2020) et l'île Maurice arriverait en 10^{ème} position, derrière la Côte d'Ivoire et le Cap-Vert, à + 5,3 %.
- **Ethiopie – Élections générales prévues pour les 5 et 12 juin 2021.** La Commission électorale éthiopienne a annoncé que les élections législatives – qui maintiendront ou non le Premier ministre Abiy Ahmed au pouvoir – se tiendront les 5 et 12 juin 2021. Sixième élection générale du pays depuis 1995, le scrutin se tiendra le 5 juin pour les régions (à l'exception du Tigré) et le 12 juin à Addis-Abeba et Dire Dawa. Alors que les élections législatives devaient initialement se tenir en mai 2020, elles ont été reportées à de multiples reprises officiellement en raison de la Covid-19. En réaction à ces reports, la région du Tigré a organisé des élections législatives régionales le 9 septembre 2020, contre l'avis du gouvernement fédéral. Après trois semaines de conflits depuis le 4 novembre, considérés par le gouvernement comme une « opération de maintien de l'ordre », la région reste sous État d'urgence.
- **Ethiopie – Extension de l'initiative de suspension du service de la dette vis-à-vis de l'Éthiopie.** En décembre 2020, les créanciers du Club de Paris ont accepté, avec l'accord du G20, d'accorder à l'Éthiopie une extension de la durée de suspension du service de la dette du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. En vertu de cette mesure, les autorités se sont engagées sur 3 points principaux : (i) demander à tous ses autres créanciers officiels bilatéraux un traitement du service de la dette conforme à la fiche agréée et son amendement ; (ii) allouer les ressources libérées par ce dispositif, à l'augmentation des dépenses dédiées à atténuer l'impact de la crise COVID-19 ; (iii) se conformer aux limites sur la dette non-concessionnelle convenues par les cadres FMI et Banque Mondiale. Cependant, le pays demeure classé en catégorie « élevée » vis-à-vis de son risque de surendettement extérieur.
- **Soudan – Approbation du budget 2021 par Le Conseil des Ministres.** Le 7 janvier, le Conseil des Ministres a approuvé le projet du budget 2021. En l'absence d'un Conseil législatif, ce projet devra être approuvé conjointement par le conseil des ministres et le Conseil de la Souveraineté. Sans annoncer le volume total, la ministre des finances a révélé que les prévisions sur lesquelles se base ce budget portent sur un taux de croissance de 1,7 % du PIB, un déficit total de 1,4 % du PIB et une baisse de l'inflation à 95,0% (alors que cette dernière dépasse en glissement annuel plus de 250,0 % en novembre 2020). Le principal poste de dépenses serait les dépenses sociales, qui représenteraient 24 % du total et incluraient notamment les montants alloués aux transferts familiaux prévus dans le cadre du Family Support Programme ainsi qu'aux subventions de blé, d'électricité et de GPL. D'après la ministre, pour la première fois, la part allouée à l'éducation, soit 12,5 %, dépasse celle destinée à la défense (12,4 %). Quant aux recettes, le budget vise l'élargissement de l'assiette fiscale de 60,0% et une augmentation des recettes d'or de plus de 80,0 %.

Actualités agricoles

- **Kenya, Ethiopie, Afrique – La Banque mondiale finance la recherche sur la résilience agricole dans six pays africains à travers un soutien au CGIAR et ses partenaires.** La Banque mondiale a accordé un montant de 60 MUSD pour renforcer la résilience de l'agriculture locale face aux menaces liées au changement climatique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des engagements pris lors du sommet Action Climat organisé par les Nations Unies en 2019, qui promettaient de soutenir les actions de recherche et de

renforcement des capacités portées dans ce domaine par le CGIAR (Consultative Group for International Agricultural Research) et ses partenaires en Afrique. L'initiative AICCRA «Accelerating the Impact of CGIAR Climate Research for Africa project » se focalisera sur 6 pays : Sénégal, Ghana, Mali, Éthiopie, Kenya et Zambie. Il sera géré par le CIAT (Centre International d'Agriculture Tropicale), principal centre du CGIAR pour la mise en œuvre des programmes sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS).

- **Seychelles – Le gouvernement approuve le nouveau plan de gestion des pêcheries artisanales.** Le gouvernement a approuvé le 16 décembre le Plan de co-gestion artisanal de la pêche à la ligne sur le plateau de Mahé. Ce nouveau plan est destiné à la pêche artisanale sur une zone entourant l'île de Mahé, d'une superficie de 44 000 km². Il est mis en œuvre par l'Autorité des pêcheries seychelloise (SFA) à partir du 1^{er} trimestre 2021 et vise à lutter contre la surexploitation maritime et préserver les stocks disponibles de poissons. Des mesures seront appliquées en matière de taille des poissons, d'enregistrement et de licences. Le gouvernement a également approuvé la création d'une zone de traitement de poissons sur l'île du Port.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Ouganda – Les exportations de café au plus haut depuis 30 ans.** Selon la Uganda Coffee Development Authority, le volume des exportations de café a augmenté de 43 % entre l'année financière 2015/2016 et l'année 2019/2020, de 3 557 millions de sacs à 5 103 millions. Cette augmentation peut être imputée à la production de nouvelles parcelles ainsi qu'à un contexte international favorable, la production du Brésil (1^{er} exportateur de café au monde) ayant chuté sur l'année 2019/2020 en raison d'importantes sécheresses. L'International coffee organization estime cependant que la consommation de café dans le monde pourrait baisser de 0,5% sur l'année 2020/2021 en raison de la pandémie de covid-19. En 2018, le café représentait 11,7 % des exportations totales de l'Ouganda, principalement à destination de l'Italie (22 %), de l'Allemagne (18 %) et du Soudan (11 %).
- **Soudan – Reprise des exportations d'animaux vivants vers l'Arabie Saoudite.** Le ministère des Ressources animales a annoncé la reprise des exportations d'animaux vivants vers l'Arabie saoudite, premier importateur d'animaux soudanais, après une suspension de trois mois, depuis octobre 2020, en raison des exigences sanitaires fixées par les autorités saoudiennes. A présent, 400 000 moutons sont en quarantaine, prêts à être exportés. Le Ministère des Ressources animales a annoncé qu'il envisage de signer un protocole commercial avec l'Arabie saoudite qui a pour objectif de préserver les droits des exportateurs et des importateurs et d'assurer le flux des exportations entre les deux pays. En 2019, les exportations d'animaux vivants se sont élevées à plus de 500 Mds USD, représentant le 3^{ème} poste d'exportation après l'or et le sésame.
- **Madagascar – La SFI finance deux sociétés exportatrices de vanille pour un total de 26,25 MSD.** La Société Financière Internationale (SFI, groupe Banque Mondiale) a annoncé le 16 décembre l'approbation de prêts en faveur de deux sociétés locales exportatrices de vanille : la société Ramanandraibe Exportation (Ramex) pour un montant de 10,5 MUSD et la société Biovanilla pour 15,75 MUSD. Ces financements permettront de renforcer les liens entre les producteurs de vanille et les chaînes de valeur agricoles mondiales : Ramex pourra notamment augmenter le nombre de ses fournisseurs à 2 500 producteurs et Biovanilla à 4 000. La SFI fournira également une assistance technique afin d'identifier les risques environnementaux le long des chaînes d'approvisionnement.
- **Maurice – Le développement des pratiques agroalimentaires innovantes s'accélère.** Le développement de l'agriculture locale à Maurice se poursuit à travers la production des nutraceutiques, compléments alimentaires prenant la forme de comprimés, de poudre ou de potions. En partenariat avec l'Economic Development Board (EDB), Medew Holdings Ltd a démarré une plantation de 40 000 avocatiers sur une superficie de 120 ha et vise la création d'une pépinière. La société Indika vise la production de nutraceutiques d'ici 2023 via sa plantation de 20ha. Le groupe CIEL a lancé en septembre 2020 le Ferney Agri-Hub sur une superficie de 20 ha, permettant d'accueillir des entrepreneurs agricoles qui développent des pratiques agroalimentaires et technologiques durables.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*